



Commune de LE GUA

Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce n°4 – Document Graphique du Règlement

> Dossier de Concertation publique

Partie Est
Echelle : 1/7500ème

créaham



Légende des prescriptions et informations graphiques

- Limite de zone du règlement
- Espaces Boisés Classés
- Emplacement réservé
- Secteur de préservation et de développement commercial
- Secteur soumis à OAP
- PPRN - zones rouges de risque d'inondation
- PPRN - zones bleues de risque d'inondation
- Patrimoine bâti protégé
- Haies et ripisylve protégées
- Reculs des constructions aux abords des RD733 et RD131
- Loi Littoral : limite de la bande des 100 mètres
- Loi Littoral : limite des Espaces Proches du Rivage
- Terrains avec bâti existant ou autorisé non cadastré

Légende des zones

- UA - espaces urbanisés du centre-bourg
- UB - espaces urbanisés périphériques du bourg
- UZac - espaces urbanisés de la ZAC Champlain
- UE - espaces urbanisés d'équipements
- UV - espaces urbanisés des villages
- UV1 - espaces urbanisés périphériques de villages
- Un - espaces de mise en valeur et renaturation de l'entrée de ville
- UX1 - espaces urbanisés de la ZA des Justices
- UX2 - espaces urbanisés de la ZA Omegua
- AU - zone à urbaniser à destination d'habitat
- A - espaces de terres, bâtis et installations agricoles
- Ap - espaces de terres et de paysages agricoles à préserver
- AOr - zones de bâtis d'activités aquacoles
- AOrp - espaces de marais aménagés pour l'acaculture
- N - espace naturels et boisés protégés
- Nr - espaces naturels remarquables du littoral
- Ne1 - secteur d'équipements publics
- Ne2 - secteur d'établissements d'hébergements à vocation sociale
- Nx - secteur d'activités comprenant un logement

